

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

**Délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 25 Février 2025**

Convocation du 18 Février 2025

**N° 2025\_02\_005**

**Objet : Habitat – Tarification de l'accompagnement « MAR » (Mon Accompagnateur Rénov) des ménages aux ressources Intermédiaires et supérieurs dans le cadre du Pacte Territorial**

Le 25 février 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Carole VANESSE, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL  
Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre :                      pour : 36                      abstention : 1

**Nicolas Clément Vice-Président à l'urbanisme et à l'habitat**, expose aux membres du Conseil que dans le cadre du Pacte Territorial délibéré le 17 décembre 2024 et mis en place opérationnellement le 1er janvier 2025, la communauté de communes propose d'accompagner en tant que MAR (Mon Accompagnateur Rénov'), les ménages aux ressources intermédiaires et supérieurs dans leurs projets de rénovation (selon le plafond de ressources de l'ANAH). Ces accompagnements sont plafonnés à 10 dossiers par an.

Ces accompagnements sont payants. Le prix proposé par la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est de 2 500€ TTC. Le règlement se fera sous forme de deux versements. Un premier versement au dépôt du dossier et un deuxième à sa clôture. L'ANAH finance une partie de l'accompagnement à la clôture du dossier (800€ pour les intermédiaires et 400€ pour les supérieurs).

Le contrat MAR annexé à la présente délibération prévoit la tarification proposée pour la prestation MAR de la CCGA.

Pour rappel, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, organise en interne un service Habitat constitué d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'un Pacte Territorial. Elle est également agréée Mon Accompagnateur Rénov'. Cet agrément permet à la collectivité d'exercer des missions définies dans l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'Habitat, modifié par l'arrêté du 14 décembre 2023. Les missions correspondent notamment :

- La réalisation d'un audit énergétique,
- L'aide à l'élaboration du projet,
- L'aide à la constitution du dossier de demande de subvention,

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 007-200039808-20250225-2025\_02\_005-DE

SLO

- L'aide au suivi de la réalisation et la réception des travaux,
- Deux visites sur site.

**Le Président** demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A 36 voix pour et 1 abstention (Jocelyne CHARRON)

**Approuve** le tarif de l'accompagnement MAR des ménages aux ressources intermédiaires et supérieures et son application à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

**Autorise** le Président, ou son représentant en charge des finances à signer tous les documents relatifs à ce dispositif

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude BENAÏMED